

Les missions du CDG88 dans la gestion du Contrat-Groupe 2021-2024 (4)

MAITRISE DE L'ABSENTEISME

Utiliser les services du CDG88 en « Santé au Travail »
et les services annexes de l'assureur

- **Prévention Hygiène et Sécurité** : mise en place et mise à jour du Document Unique / Mission ACFI / Analyse des Accidents de service avec réalisation d'arbre des causes / Animation du réseau des ACP
 - ⇒ Application d'un taux de réduction de 10% sur les prestations du service PHS concernant le DU et les missions ACFI pour les collectivités adhérentes au contrat-groupe.
- **Maintien dans l'emploi** (ergonome / psychologue du travail)
- **Aide au reclassement** (Plan de Préparation au Reclassement / Conseil en Mobilité)
- Complément par **les services annexes de l'assurance statutaire**

Les missions du CDG88 dans la gestion du Contrat-Groupe 2021-2024 (suite 4)



- MAITRISE DE L'ABSENTEISME (suite) -

Le service Prévention Hygiène et Sécurité

- **Le Document Unique : élaboration et mise à jour**

Obligatoire depuis 2001 - Doit régulièrement être mis à jour, minimum une fois par an

Accompagnement des collectivités dans la rédaction (sous AGIRHE) et dans la mise à jour de cet inventaire des risques

- ➔ permet d'améliorer la santé et la sécurité au travail
- ➔ contribue à limiter le nombre d'accidents de service et de maladies professionnelles



- **La Mission ACFI**

Obligatoire pour toutes les collectivités - Article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié

- ➔ permet de vérifier la conformité de la collectivité vis-à-vis de réglementations qui lui sont directement applicables



Les missions du CDG88 dans la gestion du Contrat-Groupe 2021-2024 (suite 4)



- MAITRISE DE L'ABSENTEISME (suite) -

Le service Prévention Hygiène et Sécurité

- **Le réseau ACP**

Obligatoire pour toutes les collectivités - Article 4 du décret n°85-603 du 10 juin 1985

Animation du réseau départemental des Assistants et Conseillers de prévention du département

Organisation de 3 réunions d'informations et d'un colloque

➔ Partage des expériences, maintien des compétences, fourniture d'outils

- **Formation initiale et continue des assistants de prévention**

Obligatoire, elle permet le maintien des acquis et des connaissances

➔ La collectivité s'engage à assurer le suivi de la formation de ses ACP



Les missions du CDG88 dans la gestion du Contrat-Groupe 2021-2024 (suite 4)

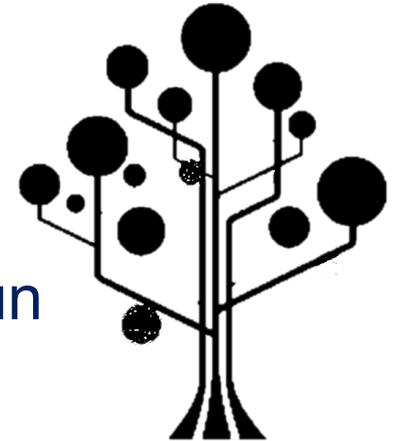


- MAITRISE DE L'ABSENTEISME (suite) - Le service Prévention Hygiène et Sécurité

- **L'arbre des causes**

Permet la recherche des causes profondes d'un accident de service et le choix de mesures préventives et/ou correctives

➔ Mise à disposition d'un conseiller de prévention pour une durée d'une demie journée, pour la réalisation d'un arbre des causes pour un AT > 10 jours, une fois par an



- **PRO RISQ'**

Un outil de gestion des accidents du travail et maladies professionnelles

➔ Importation par le service PHS des données des collectivités

Les missions du CDG88 dans la gestion du Contrat-Groupe 2021-2024 (suite 4)



- MAITRISE DE L'ABSENTEISME (suite) -

Le service Prévention Hygiène et Sécurité



► FNP - Dossiers de demandes de subventions

Subvention pour les démarches de prévention des risques

➔ Accompagnement de la collectivité dans l'élaboration de la demande d'accompagnement auprès du FNP

Une demie journée offerte à chaque collectivité

LE POLE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

➤- MAITRISE DE L'ABSENTEISME (suite) -

➤ Responsable du Pôle SANTE

- Yannick **GRASSER-CHAMBRE**



➤ Service Prévention Hygiène Sécurité

- Céline **KELLER** - Responsable du service
- Patricia **SOUVAY** – Conseillère de prévention
- Quentin **LABRUYERE** – Conseiller de prévention



➤ Service Maintien dans l'emploi

- Pauline **CASTIAUX** - Psychologue du travail
- Harmony **GIANNOTTA** - Ergonome

